

NOUVELLE RÉGLEMENTATION — AOÛT 2026

Votre accord de contact téléphonique

Depuis le 11 août 2026, la loi nous impose de recueillir votre accord explicite avant tout contact téléphonique ou SMS commercial. C'est simple, rapide et sans engagement.

SCANNEZ OU CLIQUEZ POUR RÉPONDRE



Pointez l'appareil photo de votre téléphone sur le QR code, ou cliquez sur le bouton ci-dessous.

Accéder au formulaire →



30 secondes

pour répondre



Email de confirmation

envoyé automatiquement



Révocable

à tout moment

Vos données sont collectées uniquement dans le but de vous recontacter. Elles ne seront ni cédées ni revendues.
Consentement révocable à tout moment en écrivant à relation@groupegesim.com ou par courrier au 13 Quai de la République, 34200 Sète. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.